

A

Monsieur le gérant d'entreprise

TEMAR AHMED

Bd DAOUDI AEK RDC commune Sidi Lakhdar - Ain Defla -

Objet : A/S Mise en Demeure N°01.

En application des Clauses contractuelles du Contrat à Commandes N°40/2022.

Nous vous informons que vous êtes attributaire du Projet : **Travaux Canalisation Up Link 300 LOGTS AADL AIN DEFLA**, Conformément au ODS N°64/DRA&CANA/2023 du 29/03/2023.

A cet effet, veuillez se rapprocher au siège de la DOT d'Ain Defla pour accuser réception de l'ODS de démarrage des travaux et la préparation de l'installation provisoire du chantier et l'entame des travaux.

A défaut d'exécution de votre part dans un délai de **08 jours**, je serai dans l'obligation de prendre les mesures réglementaires utiles allant à la résiliation pour faire valoir les intérêts d'Algérie Telecom.

Cordialement.

Le Directeur Opérationnel

